

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 4 juin 2018 à 19 h
au Parc Beaubien**

PRÉSENCES :

M. Philippe Tomlinson, Maire de l'arrondissement
M. Jean-Marc Corbeil, Conseiller du district de Robert-Bourassa
Mme Fanny Magini, Conseillère du district de Jeanne-Sauvé (maire suppléante)
Mme Valérie Patreau, Conseillère du district de Joseph-Beaubien
Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan

AUTRES PRÉSENCES :

M. André Brideau, Directeur, Travaux publics
Me Julie Desjardins, Chef de division des ressources humaines et des relations avec les citoyens et Secrétaire substitut d'arrondissement
Mme Mélanie Dinel, secrétaire recherchiste
M. René Girard, Directeur, Aménagement urbain et patrimoine
Me Marie-France Paquet, Directrice de l'arrondissement par intérim, Directrice des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens et Secrétaire de l'arrondissement
Mme Anne-Marie Poitras, Directrice par intérim de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
M. Danny Diotte, commandant, SPVM – PDQ 24

10.01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président déclare la séance ouverte à 19 h 04.

Le président présente les élues et élu. Il présente par la suite l'administration et passe en revue les différentes activités qui auront lieu au cours du mois de juin

Le président invite les membres du conseil qui désirent prendre la parole à s'exprimer.

10.02 – MOTS DU MAIRE ET DES ÉLUES ET ÉLUS

LE MOT DU MAIRE ET DES ÉLUS DÉBUTE À 19 H 04 ET SE TERMINE À 19 H 41.

10.03 - RÉPONSES AUX QUESTIONS DES CITOYENS ADRESSÉES LORS DE LA SÉANCE DU 7 MAI 2018

Monsieur le maire revient sur les questions des citoyens adressées lors de la séance du conseil tenue le 7 mai 2018.

CA18 16 0164**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 4 JUIN 2018**

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 4 juin 2018, tel que proposé en reportant, à la demande de la Direction de l'arrondissement, le point 50.01 (au conseil du 21 juin) et en ajoutant les mots « Avis de motion » au point 40.11.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.04

10.05 - PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 19 H 44 ET SE TERMINE À 20 H 45.

| CITOYENS | SUJETS (TELS QU'INDIQUÉS LORS DE L'INSCRIPTION) |
|----------------------|---|
| ELOI DESJARDINS | POINT 47.04 (DDM 960, AVENUE OUTREMONT) |
| MARIE-ANGE DEBOUTRAY | 960, AVENUE OUTREMONT |
| NELLA AMARI | 960, AVENUE OUTREMONT |
| GENEVIÈVE CORFA | 960, AVENUE OUTREMONT – 47.04 |
| FRANÇOIS GERVAIS | PERMIS DE RÉNOVATION |
| PIERRE LACERTE | APPLICATION DES RÈGLEMENTS |
| CYRILLE VAUCELLE | PROJET AVENUE MANSEAU |
| SUZANNE SMARD | TRAVAUX QUERBES |
| DAVID WRIGHT | CIRCULATION RUELLE |
| FÉLIX DE KONINCK | ANTENNES RÉSEAU |

CA18 16 0165**PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Mindy Pollak

DE PROLONGER la période de questions des citoyens pour une durée de trente (30) minutes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.05.1

LA PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 20 H 45 ET SE TERMINE À 22 H 12.

| CITOYENS | SUJETS (TELS QU'INDIQUÉS LORS DE L'INSCRIPTION) |
|--------------------|---|
| FRANCINE SÉGUIN | PPCMOI – 40.11 |
| KATRIN LEBLOND | DEMANDE DE RÉDUCTION DE LA VITESSE SUR DUROCHER |
| SABINE RONDEAU | COOPÉRATIVE LE SUROÏT |
| GEORGES LANOUILLE | ORDURES, BRUIT, STATIONNEMENT |
| PIERRE GOYETTE | PPCMOI – 40.11 |
| FRANCINE UNTERBERG | ARCHIVES – 40-08 |
| MARICLAUDE OUMET | 28 MARS 2018 |
| JACQUELINE GREMAUD | AVENUE VAN HORNE |
| CÉLINE FORGET | DÉMOCRATIE |
| FRANCINE LEDUC | CIRCULATION |
| FRANÇOIS LEBRUN | COMPOSITION CCU |
| JOHN FARATRO | POINT 40.23 |

LE MAIRE SUSPEND L'ASSEMBLÉE DE 22 H 12 À 22 H 21.

CA18 16 166

APPROUVER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2018

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Fanny Magini

DE RATIFIER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 7 mai 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.06

CA18 16 0167

DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT / DIFFUSION

LE MAIRE FAIT LECTURE DU RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'ARRONDISSEMENT.

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Fanny Magini

DE PROCÉDER à la publication du rapport dans le journal l'Express, plutôt qu'à la distribution à chaque adresse civique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.07 1189916172

CA18 16 0168

AUTORISER LA PROLONGATION DE DEUX CONTRATS AVEC « SERVICE D'ENTRETIEN L.C. INC. » (APPEL D'OFFRES 13-12932) POUR 1) L'ENTRETIEN MÉNAGER DU BUREAU D'ARRONDISSEMENT, DU PASSAGE, DE LA SALLE DU CONSEIL, DU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DU PATRIMOINE ET 2) L'ENTRETIEN MÉNAGER DE L'ÉDIFICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE D'OUTREMONT, POUR UNE PÉRIODE D'UN AN, SOIT DU 8 JUILLET 2018 AU 7 JUILLET 2019, À SON PRIX UNITAIRE PRÉVU POUR UN MONTANT MAXIMAL TOTAL DE 25 708,41 \$ (INCLUANT LES TAXES) POUR LA MAIRIE ET DE 16 710,47 \$ (INCLUANT LES TAXES) POUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'AUTORISER une dépense maximale de 25 708,41 \$ (incluant les taxes) pour l'entretien ménager de la Mairie d'arrondissement, du Passage, de la Salle du conseil et de la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine;

D'AUTORISER une dépense maximale de 16 710,47 \$ (incluant les taxes) pour l'entretien ménager de l'édifice de la Sécurité publique d'Outremont;

D'AUTORISER à la firme Service d'entretien L.C. Inc. la prolongation des deux contrats à cette fin pour une durée de douze (12) mois, du 8 juillet 2018 au 7 juillet 2019, au dernier prix unitaire et forfaitaire de sa soumission;

D'IMPUTER ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1186695021

CA18 16 0169

OCTROYER DEUX CONTRATS DE TRENTE-SIX MOIS (36) FERMES POUR UN MONTANT TOTAL DE 283 248 \$ (TAXES EXONÉRÉES) À LA FIRME PLACEMENT POTENTIEL INC. POUR L'ENTRETIEN MÉNAGER DES BÂTIMENTS DE LA COUR DE SERVICES DES TRAVAUX PUBLICS PUIS POUR LA BIBLIOTHÈQUE ROBERT-BOURASSA SUITE À L'APPEL D'OFFRES PUBLIC 18-16765. CES CONTRATS COMPORTENT UNE OPTION DE RENOUVELLEMENT DE DEUX (2) PÉRIODES ADDITIONNELLES DE DOUZE (12) MOIS CHACUNE - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Mindy Pollak

D'AUTORISER une dépense totale de 283 248 \$ aux fins de l'octroi de ces deux contrats;

D'OCTROYER un contrat débutant en août 2018 à la firme Placement Potentiel Inc. pour l'entretien ménager de la Cour de services des Travaux publics au montant de 120 330 \$ (taxes exonérées) aux prix unitaire et forfaitaire de sa soumission;

D'OCTROYER un contrat à la firme Placement Potentiel Inc. pour l'entretien ménager de la Bibliothèque Robert-Bourassa et de la Galerie d'art au montant de 162 918 \$ (taxes exonérées) aux prix unitaire et forfaitaire de sa soumission;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1185078016

CA18 16 0170

ADDENDA – AUTORISER UNE DÉPENSE ADDITIONNELLE DE 11 497,50 \$ (TAXES INCLUSES), POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU BUREAU ACCÈS MONTRÉAL (BAM) DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT, SUITE À L'APPEL D'OFFRES PUBLIC TP08/12-17 – AUTORISER UNE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE EN CONTINGENCE DE 4 599 \$ (TAXES INCLUSES) – DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE LA VILLE-CENTRE

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Fanny Magini

D'AUTORISER une dépense additionnelle de 11 497,50 \$ taxes incluses, à Construction CPB Inc. pour l'exécution des travaux de réaménagement du Bureau Accès Montréal (BAM) de l'arrondissement d'Outremont, suite à l'appel d'offres public TP08/12-17;

D'AUTORISER une dépense supplémentaire en contingence de 4 599,00 \$ taxes incluses;

D'IMPUTER ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel (dépenses provenant du budget de la ville-centre).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1186965003

CA18 16 0171

DÉPÔT DES BONS DE COMMANDE ET DES DEMANDES DE PAIEMENT POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 30 AVRIL 2018

DÉPÔT des bons de commande et des demandes de paiement pour la période du 1^{er} au 30 avril 2018.

30.01 1185901013

CA18 16 0172

DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS DE CRÉDITS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 30 AVRIL 2018

DÉPÔT de la liste des virements de crédits pour la période du 1^{er} au 30 avril 2018.

30.02 1185901012

CA18 16 0173

DÉPÔT DES ACHATS EFFECTUÉS PAR L'ENTREMISE DE CARTES DE CRÉDIT POUR LE MOIS D'AVRIL 2018

DÉPÔT des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois d'avril 2018.

30.03 1185901014

CA18 16 0174

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES POUR LE MOIS D'AVRIL 2018

DÉPÔT du rapport des décisions déléguées pour le mois d'avril 2018.

30.04 1183489014

CA18 16 0175

AUTORISER UNE DÉPENSE MAXIMALE DE 1200 \$ POUR OCTROYER UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 300 \$ À CHACUN DES ORGANISMES SUIVANTS : COMITÉ DE LA RUELLE VERTE DE L'AVENUE DE L'ÉPÉE; VLOC (COMITÉ DE LA RUELLE VERTE DE L'AVENUE CHAMPAGNEUR); COMITÉ DE LA RUELLE BLOOMFIELD/DE L'ÉPÉE; COMITÉ DE LA RUELLE D2RV SOUS CONDITION DE LEUR RECONNAISSANCE LÉGALE À TITRE D'ORGANISME À BUT NON LUCRATIF - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Mindy Pollak

D'AUTORISER une dépense maximale de 1200 \$ pour les contributions financières aux comités de ruelles vertes ;

D'OCTROYER une contribution financière de 300 \$ à chacun des organismes suivants selon les noms immatriculés: Comité de la ruelle verte de l'avenue de l'Épée; Association de la ruelle VLOC et Ruelle Verte D2RV qui ont déposé leur preuve d'immatriculation au Registraire des entreprises;

DE RÉSERVER une somme de 300\$ pour la Ruelle Verte Bloom de l'Épée qui sera versée sur preuve d'immatriculation au Registraire des entreprises de leur constitution en personne morale sans but lucratif;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières décrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.05 1185078014

CA18 16 0176

AUTORISER UNE DÉPENSE DE 30 000 \$ (INCLUANT LES TAXES) POUR L'ÉLIMINATION DES RÉSIDUS DE BALAIS MÉCANIQUES AUPRÈS DE LA FIRME « WM QUÉBEC INC. » SELON L'ENTENTE CADRE 1253901 (RÉSOLUTION CG 18 0062) - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Mindy Pollak

D'AUTORISER une dépense de 30 000 \$ (incluant les taxes) pour l'élimination des résidus de balais de rues, en vertu de l'entente cadre avec « Wm Québec Inc. »; entente cadre portant le numéro 1253901

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.06 1185078015

CA18 16 0177

AUTORISER UNE DÉPENSE DE 40 000 \$ (INCLUANT LES TAXES) POUR L'ACHAT D'ENROBÉS BITUMINEUX CHEZ CONSTRUCTION DJL INC. SELON L'ENTENTE CADRE 1192437 POUR PERMETTRE LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE RECOUVREMENT MINCE D'ASPHALTE SUR CERTAINES RUELLES ET RUES DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'AUTORISER une dépense de 40 000 \$ (incluant les taxes) pour l'achat d'enrobés bitumineux, en vertu de l'entente cadre avec Construction DJL inc. portant le numéro 1192437;

D'IMPUTER la dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.07 1185078018

CA18 16 0178

ACCORDER UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE D'UN MONTANT DE 500 \$ AUX « AMIS DE LA PLACE MARCELLE-FERRON » POUR LA RÉALISATION DU PROJET « LES BANCS PUBLICS » PRÉSENTÉ DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN LOGISTIQUE ET FINANCIER AUX PROJETS SPÉCIAUX DE L'ARRONDISSEMENT - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Mindy Pollak

D'ACCORDER une contribution financière d'un montant de 500 \$ aux « Amis de la place Marcelle-Ferron » pour la réalisation du projet « Les Bancs publics » présenté dans le cadre de la Politique de soutien logistique et financier aux projets spéciaux de l'arrondissement;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.08 1182504024

CA18 16 0179

AUTORISATION DU SURPLUS OU DÉFICIT DE GESTION DÉGAGÉ DE L'EXERCICE FINANCIER 2017, D'UN MONTANT DE (168 000 \$)

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

D'APPROPRIER au surplus, un montant de (168 000) \$ déficitaire le tout tel qu'indiqué au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.09 1182861002

CA18 16 0180

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT NUMÉRO 1171 - REMPLACEMENT DE LA ZONE DE STATIONNEMENT D'UNE DURÉE LIMITÉE EXISTANTE DEVANT LE CLSC SIS AU 1271, AVENUE VAN HORNE PAR UNE ZONE DE DÉBARCADÈRE

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé de sa présentation et d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 7 mai 2018;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté au conseil lors de l'avis de motion donné le 7 mai 2018 et que des copies ont été remises aux élus;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Mindy Pollak

D'ADOPTER le règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* ». L'objet dudit règlement est de remplacer la zone de stationnement d'une durée limitée existante devant le CLSC sis au 1271, avenue Van Horne, par une zone de débarcadère.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1185069006

CA18 16 0181

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT NUMÉRO 1171 - DÉPLACEMENT ET AGRANDISSEMENT DE LA ZONE DE DÉBARCADÈRE EXISTANTE DEVANT LA MAISON LIZETTE-GERVAIS SISE AU 1421, AVENUE DUCHARME

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé de sa présentation et d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 7 mai 2018;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté au conseil lors de l'avis de motion donné le 7 mai 2018 et que des copies ont été remises aux élus;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Mindy Pollak

D'ADOPTER le règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* ». L'objet dudit règlement est de déplacer et d'agrandir la zone de débarcadère existante devant la Maison Lizette-Gervais sise au 1421, avenue Ducharme

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1185069008

CA18 16 0182

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT NUMÉRO 1171 - REMPLACEMENT LA ZONE DE LIVRAISON EXISTANTE DEVANT LA TOUR D'HABITATION SISE AU 205, CHEMIN DE LA CÔTE-SAINTE-CATHERINE PAR UNE ZONE DE DÉBARCADÈRE

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé de sa présentation et d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 7 mai 2018;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté au conseil lors de l'avis de motion donné le 7 mai 2018 et que des copies ont été remises aux élus;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'ADOPTER le règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* ». L'objet dudit règlement est de remplacer la zone de livraison existante devant la tour d'habitation sise au 205, chemin de la Côte-Sainte-Catherine par une zone de débarcadère.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1185069007

CA18 16 0183

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT NUMÉRO 1171 - IMPLANTATION D'UNE ZONE DÉBARCADÈRE POUR PERSONNES HANDICAPÉES SUR LE CÔTÉ EST DE L'AVENUE DUROCHER AU SUD DE L'AVENUE BERNARD

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé de sa présentation et d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 7 mai 2018;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté au conseil lors de l'avis de motion donné le 7 mai 2018 et que des copies ont été remises aux élus;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'ADOPTER le règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* ». L'objet dudit règlement est d'implanter une zone de débarcadère pour personnes handicapées sur le côté est de l'avenue Durocher, au sud de l'avenue Bernard.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1185069009

CA18 16 0184

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT NUMÉRO 1171 - IMPLANTATION D'UNE ZONE DE STATIONNEMENT D'UNE DURÉE MAXIMALE DE 15 MINUTES SUR LE CÔTÉ EST DE L'AVENUE WISEMAN AU NORD DE L'AVENUE VAN HORNE À PROXIMITÉ DE LA GARDERIE MONTESSORI

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé de sa présentation et d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 7 mai 2018;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté au conseil lors de l'avis de motion donné le 7 mai 2018 et que des copies ont été remises aux élus;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Mindy Pollak

D'ADOPTER le règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* ». L'objet dudit règlement est d'implanter une zone de stationnement d'une durée maximale de 15 minutes sur le côté est de l'avenue Wiseman, au nord de l'avenue Van Horne, à proximité de la garderie Montessori.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1185069010

CA18 16 0185

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT NUMÉRO 1171 - MODIFICATION DU SENS DE CIRCULATION SUR CERTAINS TRONÇONS DES AVENUES DOLLARD, DU MANOIR ET OUTREMONT DANS LE CADRE DU PROJET DU CAMPUS OUTREMONT DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé de sa présentation et d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 7 mai 2018;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté au conseil lors de l'avis de motion donné le 7 mai 2018 et que des copies ont été remises aux élus;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Mindy Pollak

D'ADOPTER le règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* ». L'objet dudit règlement est de modifier le sens de la circulation sur certains tronçons des avenues Dollard, Du Manoir et Outremont dans le cadre du Campus Outremont de l'Université de Montréal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1185069012

CA18 16 0186

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION – ADOPTION DU PREMIER PROJET - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (1177) AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE C-2

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Mindy Pollak donne un avis de motion, pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation, à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177)* » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement. Ce règlement a pour objet de modifier la grille des usages et des normes de la zone C-2, afin de prévoir que les institutions financières peuvent occuper le rez-de-chaussée et les étages supérieurs à celui-ci dans cette zone.

40.07.1 1184375017

CA18 16 0187

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION - ADOPTION DU PREMIER PROJET – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (1177) AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE C-2

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé de sa présentation et d'un avis de motion donné à la présente séance;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté au conseil lors de l'avis de motion donné à la présente séance et que des copies ont été remises aux élus;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177)* », a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'ADOPTER un premier projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177)* »;

Ce règlement a pour objet de modifier la grille des usages et des normes de la zone C-2, afin de prévoir que les institutions financières peuvent occuper le rez-de-chaussée et les étages supérieurs à celui-ci dans cette zone.

DE TENIR une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aux date, heure et lieu à être déterminés par la Secrétaire substitut d'arrondissement, le tout en vertu du *Règlement sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires de l'arrondissement (AO-3)*;

Ce règlement est susceptible d'approbation référendaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07.2 1184375017

CA18 16 0188

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 1 200 000 \$ POUR LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE PROTECTION DES BÂTIMENTS DE L'ARRONDISSEMENT (1311, AVENUE SAINT-VIATEUR - FUTUR CENTRE D'ARCHIVES D'OUTREMONT) (AO-368), AFIN DE VISER L'ENSEMBLE DES BÂTIMENTS FAISANT PARTIE DU PROGRAMME

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé de sa présentation et d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 7 mai 2018;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté au conseil lors de l'avis de motion donné le 7 mai 2018 et que des copies ont été remises aux élus;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 1 200 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments de l'arrondissement (1311, avenue Saint-Viateur - futur Centre d'archives d'Outremont) (AO-368) afin de viser l'ensemble des bâtiments faisant partie du programme* » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Fanny Magini

D'ADOPTER le règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 1 200 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments de l'arrondissement (1311, avenue Saint-Viateur – futur Centre d'archives d'Outremont) (AO-368), afin de viser l'ensemble des bâtiments faisant partie du programme* ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.08 1186695015

CA18 16 0189

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 300 000 \$ POUR LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE PROTECTION DES BÂTIMENTS DE L'ARRONDISSEMENT (MAIRIE DE L'ARRONDISSEMENT) (AO-122), AFIN DE VISER D'AUTRES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé de sa présentation et d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 7 mai 2018;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté au conseil lors de l'avis de motion donné le 7 mai 2018 et que des copies ont été remises aux élus;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments de l'arrondissement (mairie de l'arrondissement) (AO-122), afin de viser d'autres bâtiments municipaux* » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Mindy Pollak

D'ADOPTER le règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments de l'arrondissement (mairie de l'arrondissement) (AO-122), afin de viser d'autres bâtiments municipaux* ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.09 1186695013

CA18 16 0190

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 380 000 \$ POUR LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE PROTECTION DES BÂTIMENTS DE L'ARRONDISSEMENT (BÂTIMENTS DE L'ÎLOT SAINT-VIATEUR) (AO-202), AFIN DE VISER L'ENSEMBLE DES BÂTIMENTS FAISANT PARTIE DU PROGRAMME

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé de sa présentation et d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 7 mai 2018;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté au conseil lors de l'avis de motion donné le 7 mai 2018 et que des copies ont été remises aux élus;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 380 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments de l'arrondissement (Bâtiments de l'îlot Saint-Viateur) (AO-202), afin de viser l'ensemble des bâtiments faisant partie du programme* » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Fanny Magini

D'ADOPTER le règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 380 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments de l'arrondissement (Bâtiments de l'îlot Saint-Viateur) (AO-202), afin de viser l'ensemble des bâtiments faisant partie du programme* ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.10 1186695014

CA18 16 0191

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION - RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire Philippe Tomlinson donne un avis de motion, pour lequel le dossier décisionnel et addenda en font la présentation, à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement. Le « PPCMOI » permet le zonage par projet et permet de viser uniquement un terrain, un bâtiment ou un immeuble.

40.11.1 1184375008

CA18 16 0192

ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Mindy Pollak

D'ADOPTER un projet de règlement intitulé « *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* »;

DE TENIR une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aux date, heure et lieu à être déterminés par la Secrétaire substitut d'arrondissement, le tout en vertu du *Règlement sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires de l'arrondissement (AO-3)*;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.11.2 1184375008

CA18 16 0193

ÉDICTER UNE ORDONNANCE VISANT À AUTORISER, DANS LE CADRE DE LA TENUE DE L'ÉVÉNEMENT « COURSE MOI MES SOULIERS PARENTS-ENFANTS » ORGANISÉ PAR L'ÉCOLE GUY DRUMMOND, QUI AURA LIEU LE VENDREDI 15 JUIN 2018, DE 7 H À 13 H, LA FERMETURE À LA CIRCULATION DE DIVERSES RUES DE L'ARRONDISSEMENT

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Philippe Tomlinson

D'ÉDICTER une ordonnance visant à autoriser, dans le cadre de la tenue de l'événement « Course Moi Mes Souliers Parents-Enfants » organisé par l'école Guy-Drummond, qui aura lieu le vendredi 15 juin 2018, de 7 h à 13 h, la fermeture à la circulation sur les voies publiques suivantes :

- l'avenue Lajoie, entre les avenues Stuart et McEachran;
- le boulevard Dollard, entre les avenues Van Horne et Bernard.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.12 1182504014

CA18 16 0194

ÉDICTER UNE ORDONNANCE VISANT À AUTORISER L'OCCUPATION TEMPORAIRE DU PARC BEAUBIEN POUR LA TENUE DES OLYMPIADES DE L'ÉCOLE BUISSONNIÈRE QUI SE TIENDRONT LE MARDI 19 JUIN 2018, DE 11 H 30 À 16 H

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'ÉDICTER une ordonnance visant à autoriser l'occupation temporaire du parc Beaubien pour la tenue des Olympiades de l'école Buissonnière qui se tiendront le mardi 19 juin 2018, de 11 h 30 à 16 h.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.13 1182504018

CA18 16 0195

ÉDICTER UNE ORDONNANCE AUTORISANT L'OCCUPATION DU PARC SAINT-VIATEUR, LE 7 JUIN 2018, DE 12 H 00 À 17 H, POUR LA TENUE DE LA FÊTE DE FIN D'ANNÉE DE L'ÉCOLE PAUL-GÉRIN-LAJOIE D'OUTREMONT

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'ÉDICTER une ordonnance autorisant l'occupation du parc Saint-Viateur, le 7 juin 2018, de 12 h à 17 h, pour la tenue de la Fête de fin d'année de l'école Paul-Gérin-Lajoie d'Outremont.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.13 1182504017

CA18 16 0196

ÉDICTER UNE ORDONNANCE VISANT À AUTORISER L'OCCUPATION TEMPORAIRE DU PARC BEAUBIEN POUR LA TENUE DE LA FÊTE DE FIN D'ANNÉE DE L'ÉCOLE LAJOIE QUI AURA LIEU LE VENDREDI 22 JUIN 2018, DE 6 H À 19 H ET À AUTORISER, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 6.4 DU RÈGLEMENT 1107 CONCERNANT LES PARCS ET ENDROITS PUBLICS, UNE DÉROGATION À L'ARTICLE 6 G) AFIN DE PERMETTRE LA VENTE DE NOURRITURE

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Fanny Magini

D'ÉDICTER une ordonnance visant à autoriser l'occupation temporaire du parc Beaubien pour la tenue de la fête de fin d'année de l'école Lajoie qui aura lieu le vendredi 22 juin 2018, de 6 h à 19 h et à autoriser, conformément à l'article 6.4 du règlement 1107 concernant les parcs et endroits publics, une dérogation à l'article 6 g) afin de permettre la vente de nourriture.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.15 1182504023

CA18 16 0197

ÉDICTER LES ORDONNANCES DE FERMETURE DE RUES NÉCESSAIRES À LA TENUE DES FÊTES DES VOISINS 2018 SELON LE SITE ET L'HORAIRE PRÉVU À LA LISTE FIGURANT AU SOMMAIRE DÉCISIONNEL ET AUTORISER L'ÉDICTION D'UNE ORDONNANCE AUTORISANT L'OCCUPATION DU PARC JOHN-F.-KENNEDY POUR LA FÊTE DE VOISINS QUI AURA LIEU SUR L'AVENUE OUTREMONT

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Philippe Tomlinson

D'ÉDICTER les ordonnances de fermeture de rues nécessaires à la tenue des Fêtes des voisins 2018 selon le site et l'horaire prévu à la liste figurant au sommaire décisionnel et édicter une ordonnance autorisant l'occupation du parc John-F.-Kennedy pour la fête de voisins qui aura lieu sur l'avenue Outremont, et ce, sous réserve d'une révision du plan d'implantation et de la programmation avec la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.16 1182504020

CA18 16 0198

ÉDICTER UNE ORDONNANCE VISANT À AUTORISER LA FERMETURE À LA CIRCULATION DE L'AVENUE DOLLARD, ENTRE LES AVENUES VAN HORNE ET LAJOIE, DU SAMEDI 30 JUIN AU DIMANCHE 29 JUILLET 2018 POUR LA TENUE D'ACTIVITÉS ESTIVALE DE L'ARRONDISSEMENT ET POUR UNE SEMAINE SUPPLÉMENTAIRE SELON LES CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Fanny Magini

D'ÉDICTER une ordonnance visant à autoriser la fermeture à la circulation du boulevard Dollard, entre les avenues Van Horne et Lajoie, selon le plan joint au sommaire décisionnel, du samedi 30 juin au dimanche 29 juillet 2018 pour la tenue d'activités estivales de l'arrondissement et pour une semaine supplémentaire selon les conditions météorologiques.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.17 1182504016

CA18 16 0199

ÉDICTER UNE ORDONNANCE AUTORISANT L'OCCUPATION DU PARC SAINT-VIATEUR, LE 24 JUIN 2018, DE 17 H À 22 H, POUR LES CÉLÉBRATIONS DE LA FÊTE NATIONALE

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Philippe Tomlinson

D'ÉDICTER une ordonnance autorisant l'occupation du parc Saint-Viateur, le 24 juin 2018, de 17 h à 22 h, pour les célébrations de la Fête Nationale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.18 1182504021

CA18 16 0200

ÉDICTER UNE ORDONNANCE AUTORISANT L'OCCUPATION TEMPORAIRE DE L'ESPACE PUBLIC SELON LE TRAJET ÉTABLI, DANS LE CADRE DE L'ÉVÉNEMENT « FÊTE DE FIN D'ANNÉE DE L'ÉCOLE NOUVELLE-QUERBES » D'OUTREMONT, SE TERMINANT AU PARC OUTREMONT ET QUI AURA LIEU LE 19 JUIN 2018 DE 12 H À 21 H OU LE 20 JUIN 2018 DE 12 H À 21 H, EN CAS DE PLUIE

Il est proposé par Jean-Marc Corbeil

appuyé par Valérie Patreau

D'AUTORISER l'occupation temporaire de l'espace public selon le trajet établi, dans le cadre de l'événement « Fête de fin d'année de l'école Nouvelle-Querbes » d'Outremont, se terminant au parc Outremont et qui aura lieu le 19 juin 2018 de 12 h à 21 h ou le 20 juin 2018 de 12 h à 21 h, en cas de pluie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.19 1182504019

CA18 16 0201

RENDRE UNE DÉCISION QUANT À UNE DEMANDE D'ORDONNANCE VISANT À AUTORISER L'ENTREPRENEUR EBC À EFFECTUER DES TRAVAUX INTÉRIEURS SUR LE CHANTIER DU COMPLEXE DES SCIENCES DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL DE 6 HEURES JUSQU'À 21 HEURES JUSQU'À LA FIN DES TRAVAUX, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 4.1 DU RÈGLEMENT AO-21 SUR LE BRUIT

ATTENDU le sommaire décisionnel 1186359001 qui spécifie que le chantier est isolé et sans bâtiment voisin;

ATTENDU QUE les travaux extérieurs et la livraison de matériaux ne sont pas permis en dehors des plages prévues au règlement;

ATTENDU QUE le conseil d'arrondissement peut revoir les modalités entourant cette ordonnance avant la fin des travaux;

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Philippe Tomlinson

D'ÉDICTER une ordonnance visant à autoriser l'entrepreneur EBC de l'Université de Montréal à effectuer des travaux intérieurs sur le chantier du Complexe des sciences de l'Université de Montréal de 6 heures jusqu'à 21 heures pour une période de six (6) mois renouvelable, conformément à l'article 4.1 du règlement AO-21 sur le bruit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.20 1186359001

CA18 16 0202

RENDRE UNE DÉCISION QUANT À UNE DEMANDE D'ORDONNANCE VISANT À AUTORISER LA FIRME DEMONFORT À EFFECTUER DES TRAVAUX DE COULÉES DE BÉTON SUR LE SITE DU PROJET MAISONS OUTREMONT DE 7 HEURES JUSQU'À 21 HEURES - FIN DES TRAVAUX - CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 4.1 DU RÈGLEMENT AO-21 SUR LE BRUIT

ATTENDU le sommaire décisionnel 1184375026 qui spécifie que ces travaux engendreront du bruit pour les voisins;

ATTENDU QUE le chantier n'est pas isolé et a des bâtiments voisins;

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Mindy Pollak

DE REFUSER la demande d'ordonnance en vertu de l'article 4.1 du règlement AO-21 sur le bruit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.21 1184375026

CA18 16 0203

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 1001 À 1005, AVENUE LAURIER QUANT À UNE DEMANDE D'OCCUPATION PERMANENTE DU DOMAINE PUBLIC ET CE, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 4 DU RÈGLEMENT AO-48 SUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1184375024;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Philippe Tomlinson

D'APPROUVER la demande d'occupation permanente du domaine public, relativement à l'immeuble sis au 1001 à 1005, avenue Laurier, tel que décrit dans le certificat de localisation de Claude Simard, a-g. minute 21137 daté du 17 novembre 2016, sous réserve de changement possible à la tarification.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.22 1184375024

CA18 16 0204

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 6, AVENUE MAPLEWOOD QUANT À LA DEMANDE D'OCCUPATION PERMANENTE DU DOMAINE PUBLIC ET CE, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 4 DU RÈGLEMENT AO-48 SUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1186359002;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Philippe Tomlinson

D'APPROUVER la demande d'occupation permanente du domaine public, relativement à l'immeuble sis au 6, avenue Maplewood, tel que démontré par le certificat de localisation préparé par l'arpenteur-géomètre Éric Deschamps, minute 9886, dossier D1641C3 et préparé le 9 décembre 2014 ainsi que par le plan d'aménagement approuvé par Jacques Parent, architecte paysagiste daté du 17 mai 2017, sous réserve de changement possible à la tarification.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.23 1186359002

CA18 16 0205

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 411, AVENUE WILLOWDALE - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE À L'ARTICLE 7.12.2 AFIN D'AUTORISER UN POURCENTAGE DE SURFACE VÉGÉTALE DE 27,6 % PLUTÔT QUE LE POURCENTAGE DE 30 % EXIGÉ À LA GRILLE DES USAGES ET NORMES NUMÉRO RA-15 - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) RELATIVEMENT À LA MODIFICATION DE L'APPARENCE EXTÉRIEURE PAR LA MODIFICATION D'UN BALCON EXISTANT

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 4 avril 2018, la demande de dérogation mineure à l'article 7.12.2 du Règlement 1177;

ATTENDU QU'un avis public a été publié relativement à la demande de dérogation mineure dans le journal l'Express d'Outremont le 17 mai 2018 et le Devoir le 18 mai 2018 afin de statuer sur la demande de dérogation mineure;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1184375013

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 411, avenue Willowdale afin d'autoriser un pourcentage de surface végétale de 27,6 % plutôt que le pourcentage de 30 % exigé à la grille des usages et normes numéro RA-15;

D'APPROUVER La demande d'approbation d'un PIIA pour l'immeuble situé au 411, avenue Willowdale, selon les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

Avec la suggestion suivante identifiée par le comité consultatif d'urbanisme :

- La couleur et la hauteur de la clôture projetée devraient s'harmoniser avec celle du voisin de droite.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.01 1184375013

CA18 16 0206

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 764, AVENUE PRATT - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE À L'ARTICLE 5.3 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER L'AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT DÉROGATOIRE PROTÉGÉ PAR DROITS ACQUIS SANS RENDRE L'ENSEMBLE DE LA CONSTRUCTION CONFORME À LA RÉGLEMENTATION - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) RELATIVEMENT À L'AGRANDISSEMENT AU MUR ARRIÈRE DU BÂTIMENT PRINCIPAL

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 9 mai 2018, la demande de dérogation mineure à l'article 5.3 du *Règlement de zonage* (1177) afin d'autoriser l'agrandissement d'un bâtiment dérogatoire protégé par droits acquis sans rendre l'ensemble de la construction conforme à la réglementation;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 9 mai 2018, la demande d'approbation d'un PIIA, tels que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

ATTENDU QU'un avis a été publié relativement à cette demande de dérogation mineure dans le journal l'Express d'Outremont le 17 mai 2018 et dans Le Devoir le 18 mai 2018 afin de statuer sur la demande de dérogation mineure;

ATTENDU QUE les motifs sont indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1184375023;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure à l'article 5.3 du *Règlement de zonage* (1177) pour l'immeuble situé au 764, avenue Pratt, afin d'autoriser l'agrandissement d'un bâtiment dérogatoire protégé par droits acquis sans rendre l'ensemble de la construction conforme à la réglementation;

D'APPROUVER la demande d'approbation d'un PIIA pour l'immeuble situé au 764, avenue Pratt, selon les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.02 1184375023

CA18 16 0207

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 175, AVENUE SPRINGGROVE - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE À L'ARTICLE 5.3 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER L'AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT DÉROGATOIRE PROTÉGÉ PAR DROITS ACQUIS SANS RENDRE L'ENSEMBLE DE LA CONSTRUCTION CONFORME À LA RÉGLEMENTATION - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) RELATIVEMENT À L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL EN COUR ARRIÈRE ET LA MODIFICATION DES OUVERTURES SUR L'ENSEMBLE DES FAÇADES

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 9 mai 2018, la demande de dérogation mineure à l'article 5.3 du *Règlement de zonage* (1177) afin d'autoriser l'agrandissement d'un bâtiment dérogatoire protégé par droits acquis sans rendre l'ensemble de la construction conforme à la réglementation;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 9 mai 2018, la demande d'approbation d'un PIIA, tels que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA avec réserves.

ATTENDU QU'un avis a été publié relativement à cette demande de dérogation mineure dans le journal l'Express d'Outremont le 17 mai 2018 afin de statuer sur la demande de dérogation mineure;

ATTENDU QUE les motifs sont indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1184375022;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure à l'article 5.3 du *Règlement de zonage* (1177) pour l'immeuble situé au 175, avenue Springgrove, afin d'autoriser l'agrandissement d'un bâtiment dérogatoire protégé par droits acquis sans rendre l'ensemble de la construction conforme à la réglementation;

D'APPROUVER la demande d'approbation d'un PIIA pour l'immeuble situé au 175, avenue Springgrove, selon les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA;

Avec les réserves suivantes identifiées par le Comité consultatif d'urbanisme:

- La pierre lisse devra être remplacée par de la brique similaire à l'existant ;
- Un échantillon de la brique devra être déposé à la DAUP pour approbation ;
- La fenestration du porte-à-faux au mur arrière devra être réduite.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.03 1184375022

CA18 16 0208

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 960, AVENUE OUTREMONT- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE À L'ARTICLE 10.3 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 1177 AFIN D'AUTORISER L'AMÉNAGEMENT D'UN SEUL EMPLACEMENT DE CHARGEMENT, ALORS QUE DEUX EMPLACEMENTS DE CHARGEMENT SONT REQUIS - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) RELATIVEMENT À LA CONSTRUCTION D'UN PROJET MIXTE (RÉSIDENTIEL ET COMMERCIAL)

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 9 mai 2018, la demande de dérogation mineure à l'article 10.3 du *Règlement de zonage* (1177) afin d'autoriser l'aménagement d'un seul emplacement de chargement alors que deux emplacements de chargement sont requis;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 9 mai 2018, la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relativement à la construction d'un projet mixte (résidentiel et commercial) avec réserve;

ATTENDU QU'un avis a été publié relativement à cette demande de dérogation mineure dans le journal *l'Express d'Outremont* le 17 mai 2018 afin de statuer sur la demande de dérogation mineure;

ATTENDU QUE les motifs sont indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1184375020;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure à l'article 10.3 du *Règlement de zonage* (1177) pour l'immeuble projeté situé au 960, avenue Outremont, afin d'autoriser l'aménagement d'un seul emplacement de chargement alors que deux emplacements de chargement sont requis;

D'APPROUVER la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'immeuble projeté situé au 960, avenue Outremont, relativement à la construction d'un projet mixte (résidentiel et commercial) selon les plans déposés et présentés. Le tout conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA;

Avec la réserve suivante identifiée par le comité consultatif d'urbanisme:

- Afin de permettre la plantation d'arbres de moyen à grand déploiement, le dégagement entre l'allée de circulation et la limite du terrain du CPE « Le coin des enfants du Parc » devra être augmenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.04 1184375020

CA18 16 0209

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ AU LOT 6 002 096 - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AUX PARAGRAPHES 2° ET 3° DE L'ARTICLE 25 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 06-069 AFIN DE PERMETTRE QUE LE COURONNEMENT DU BÂTIMENT NE PRÉSENTE AUCUN REcul PAR RAPPORT AU CORPS DU BÂTIMENT SUR 80 % DE LA LARGEUR DE LA FAÇADE DONNANT SUR LE DOMAINE PUBLIC ET QUE MOINS DE 80 % DE LA SUPERFICIE DU MUR DU REZ-DE-CHAUSSÉE DONNANT SUR LE DOMAINE PUBLIC SOIT FENESTRÉ - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE À L'ARTICLE 7.6.7 H) DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 1177 AFIN DE PERMETTRE UN POURCENTAGE DE FENESTRATION DU MUR AVANT ET DU MUR ARRIÈRE INFÉRIEUR À 50 % - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) RELATIVEMENT À LA CONSTRUCTION D'UN PROJET MIXTE (RÉSIDENTIEL ET COMMERCIAL)

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 9 mai 2018, la demande de dérogation mineure relativement aux paragraphes 2° et 3° de l'article 25 du règlement numéro 06-069 afin de permettre que le couronnement du bâtiment ne présente aucun recul par rapport au corps du bâtiment sur 80 % de la largeur de la façade donnant sur le domaine public et que moins de 80 % de la superficie du mur du rez-de-chaussée donnant sur le domaine public soit fenestré;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 9 mai 2018, la demande de dérogation mineure à l'article 7.6.7 h) du *Règlement de zonage* (1177) afin de permettre un pourcentage de fenestration du mur avant et du mur arrière inférieur à 50 % ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 9 mai 2018, la demande d'approbation d'un PIIA, telle que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA;

ATTENDU QU'un avis a été publié relativement à cette demande de dérogation mineure dans le journal *l'Express d'Outremont* le 17 mai 2018 et dans *Le Devoir* le 18 mai 2018 afin de statuer sur la demande de dérogation mineure;

ATTENDU QUE les motifs sont indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1184375021;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure relativement aux paragraphes 2° et 3° de l'article 25 du règlement numéro 06-069 pour l'immeuble projeté sur le lot 6 002 096, afin de permettre que le couronnement du bâtiment ne présente aucun recul par rapport au corps du bâtiment sur 80 % de la largeur de la façade donnant sur le domaine public et que moins de 80 % de la superficie du mur du rez-de-chaussée donnant sur le domaine public soit fenestré;

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure à l'article 7.6.7 h) du *Règlement de zonage* (1177) pour l'immeuble projeté sur le lot 6 002 096, afin de permettre un pourcentage de fenestration du mur avant et du mur arrière inférieur à 50 %;

D'APPROUVER la demande d'approbation d'un PIIA pour l'immeuble projeté sur le lot 6 002 096, selon les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.05 1184375021

CA18 16 0210

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT AUX IMMEUBLES SITUÉS AUX 1844, AVENUE LAJOIE; 407-409, AVENUE ÉDOUARD CHARLES; 19, AVENUE ROBERT; 778, AVENUE HARTLAND; 194, AVENUE MAPLEWOOD; 1201, BOULEVARD MONT-ROYAL; 776, AVENUE McEACHRAN; 772, AVENUE McEACHRAN; 5719, AVENUE DUROCHER; 1607, AVENUE VAN HORNE; 1033, AVENUE LAURIER; 910, AVENUE DUNLOP - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à ses séances du 9 et du 16 mai 2018, les demandes d'approbation d'un PIIA en vertu du Règlement 1189;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1184375019;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'APPROUVER les demandes d'approbation de PIIA pour les immeubles suivants, selon les plans présentés et déposés :

1844, avenue Lajoie;

407-409, avenue Édouard Charles :

Avec la réserve suivante identifiée par le comité consultatif d'urbanisme :

- La pergola sur la terrasse devra être retirée du projet.

19, avenue Robert :

Avec la réserve suivante identifiée par le comité consultatif d'urbanisme :

- Une imposte, harmonisée avec la porte coulissante existante, devra être ajoutée à la porte coulissante proposée.

778, avenue Hartland;

194, avenue Maplewood :

NONOBTANT LA RECOMMANDATION DU CCU :

Avec la réserve suivante identifiée par le comité consultatif d'urbanisme :

- Afin de respecter le concept d'origine :
 - Les colonnes proposées pour soutenir le porte-à-faux ne sont pas acceptables et devront être retirées du projet.

1201, boulevard Mont-Royal :

Avec les réserves suivantes identifiées par le comité consultatif d'urbanisme :

- Afin de tenir compte du bâtiment adjacent :
 - En façade, des chapiteaux devront être ajoutés aux colonnes ;
 - En façade, le garde-corps devra être en bois peint blanc.

776, avenue McEachran :

Avec les réserves suivantes identifiées par le comité consultatif d'urbanisme :

- Les fenêtres proposées devront être à battant avec carrelage tel que sur le plan d'origine du bâtiment ;
- Le fini des fenêtres devra être le même que celui des fenêtres existantes.

772, avenue McEachran :

Avec la réserve suivante identifiée par le comité consultatif d'urbanisme :

- À l'arrière, la fenêtre devra avoir le même fini que les fenêtres existantes.

5719, avenue Durocher;

1607, avenue Van Horne;

1033, avenue Laurier :

Avec les réserves suivantes identifiées par le comité consultatif d'urbanisme :

- Afin de respecter le type d'affichage perpendiculaire se retrouvant sur l'avenue Laurier, l'éclairage de l'enseigne devra être retiré ;
- Tel que prévu à la réglementation du règlement de zonage numéro 1177, les enseignes du 2^e étage devront être composées de matériaux souples.

910, avenue Dunlop.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.06 1184375019

CA18 16 0211

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 1205, AVENUE BERNARD - DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN CAFÉ-TERRASSE SUR LE DOMAINE PRIVÉ - DEMANDE D'AUTORISATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) RELATIVEMENT À L'INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE SUR AUVENT ET D'UNE ENSEIGNE SUR VITRINE

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 16 mai 2018, les demandes d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 16 mai 2018, la demande d'approbation d'un café-terrasse en vertu du règlement 1054-2;

ATTENDU les motifs sont indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1184375025;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Fanny Magini

D'APPROUVER la demande d'approbation d'un café-terrasse au 1205, avenue Bernard, laquelle approbation s'applique aux plans joints au sommaire décisionnel;

D'APPROUVER la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relativement à l'installation d'une enseigne sur auvent et d'une enseigne sur vitrine selon les plans présentés et déposés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.07 1184375025

CA18 16 0212

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 1001, AVENUE BERNARD - DEMANDE D'AUTORISATION AFIN D'INSTALLER UN CAFÉ-TERRASSE EN MARGE DE REcul ET SUR LE DOMAINE PRIVÉ

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 16 mai 2018, la demande d'approbation d'un café-terrasse en vertu du règlement 1054-2;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1184375027;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Fanny Magini

D'APPROUVER la demande d'approbation d'un café-terrasse en marge de recul et sur le domaine privé au 1001, avenue Bernard, laquelle approbation s'applique aux plans joints au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.08 1184375027

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS AO-3, ENTÉRINER LA CRÉATION ET LE COMPLEMENT TEMPORAIRE D'UN POSTE D'INGÉNIEUR - CHARGÉ DE PROJET (451020) À LA DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS, DU GREFFE ET DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS - DÉPENSE PROVENANT DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

CE DOSSIER A ÉTÉ RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR

CA18 16 0213

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS AO-3, ENTÉRINER LA NOMINATION PERMANENTE D'UN CHEF DE DIVISION PERMIS ET INSPECTION AU SEIN DE LA DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DU PATRIMOINE - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Jean-Marc Corbeil

appuyé par Valérie Patreau

D'AUTORISER la nomination permanente de Jean-François Meloche au poste de chef de division permis et inspection au sein de la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine;

D'IMPUTER la dépense conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.02 1183711010

CA18 16 0214

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 10.2 DE LA POLITIQUE DE DOTATION ET DE GESTION DE MAIN-D'ŒUVRE, ENTÉRINER, POUR UNE DURÉE MAXIMALE DE DOUZE (12) MOIS À COMPTER DU 5 JUIN 2018, LA NOMINATION D'UN CHEF DE DIVISION CULTURE, SPORTS, LOISIRS ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL (219090) À LA DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS, DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE L'ARRONDISSEMENT – DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

D'ENTÉRINER, pour une durée maximale de douze (12) mois, à compter du 5 juin 2018 (l'affichage du poste pouvant se faire avant la fin de cette période), la nomination en intérim de Monsieur Luc Lafrance à titre de chef de division culture, sports, loisirs et développement social à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.03 1183711012

CA18 16 0215

DÉSIGNER UN MAIRE OU UNE MAIRESSE SUPPLÉANT(E) POUR LA PÉRIODE DU 5 JUILLET AU 5 NOVEMBRE 2018

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Mindy Pollak

DE DÉSIGNER la conseillère Valérie Patreau à titre de mairesse suppléante pour la période du 5 juillet au 5 novembre 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.01 1183489016

CA18 16 0216

DÉSIGNATION D'UN(E) ÉLU(E) QUI SIÉGERA AU COMITÉ SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Fanny Magini

DE DÉSIGNER la conseillère Mindy Pollak pour siéger au Comité administratif sur la circulation et le stationnement et le maire comme membre d'office.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.02 1183489017

CA18 16 0217

INFORMER LE CONSEIL DE LA PARTICIPATION DE L'ARRONDISSEMENT AU 7^{ÈME} PARK(ING) DAY MONTRÉAL QUI AURA LIEU LE VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2018

INFORMER le conseil de la participation de l'arrondissement au 7ème PARK(ing) Day Montréal qui aura lieu le vendredi 21 septembre 2018.

60.01 1183489015

CA18 16 0218

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU 18 AVRIL 2018, 18 H, CONCERNANT LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ : « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (1177) » (AO-377-P1) ET LE PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (1189) ET LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES PERMIS ET CERTIFICATS (1176) » (P-AO-378)

DÉPÔT du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 18 avril 2018, 18 h, concernant le premier projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177)* » (AO-377-P1) et le projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (1189) et le Règlement concernant les permis et certificats (1176)* » (P-AO-378).

60.02 1186695022

CA18 16 0219

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU 29 MAI 2018, 19 H, CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ : « RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE » (P-AO-389)

DÉPÔT du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 29 mai 2018, 19 h, concernant le projet de règlement intitulé : « *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* » (P-AO-389).

60.03 1186695023

CA18 16 0220

DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT TENUE LE 17 AVRIL 2018

DÉPÔT du compte rendu de la réunion du Comité sur la circulation et le stationnement tenue le 17 avril 2018.

61.01 1185069013

CA18 16 0221

MOTION DE LA CONSEILLÈRE VALÉRIE PATREAU - SAUVEGARDE DES PAPILLONS MONARQUES

ATTENDU QUE le papillon monarque est une espèce emblématique de l'Amérique du Nord;

ATTENDU QUE, depuis 20 ans, sa population a diminué de 90 % en Amérique du Nord;

ATTENDU QUE les scientifiques attribuent ce déclin à la dégradation et à la perte d'habitats de reproduction;

ATTENDU QUE les municipalités ont un rôle crucial à jouer pour le rétablissement de l'espèce en créant des habitats de reproduction sur leur territoire, en adoptant des règlements en sa faveur, en diffusant de l'information sur le sujet ou en invitant la population à participer à des programmes de sciences citoyennes;

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Philippe Tomlinson

QUE l'arrondissement d'Outremont s'engage officiellement à contribuer à la restauration des habitats du monarque en poursuivant l'implantation de mesures de protection de l'espèce et en encourageant ses citoyens à participer à cet effort afin que ce magnifique papillon puisse à nouveau prospérer sur tout le continent;

QUE le Maire de l'arrondissement d'Outremont signe l'Engagement des maires pour la sauvegarde des monarques – Ville amie des monarques.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

65.01

70.03 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'assemblée est levée à 23 h 03.

70.03

Philippe Tomlinson
Maire de l'arrondissement

Julie Desjardins
Secrétaire substitut d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 août 2018.